

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le mardi 10 décembre 2019, à 19 :30hrs. au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme. Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin Directrice générale et secrétaire-trésorière

La mairesse Madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19:30hrs.

Absents : Messieurs les conseillers, Léo Choquette et Jean-Sébastien Roy.

**7168-12-2019**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 10 décembre 2019.

**7169-12-2019**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**7170-12-2019**  
**Dépôt du projet du**  
**règlement de**  
**taxation 199-2019**

Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 4 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement concernant l'adoption du règlement 199-2019 sur les taux de taxation 2020;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 199-2019 relatif aux taux de taxation pour l'année 2020.

**7171-12-2019**  
**Adoption du**  
**règlement 198-2019**  
**rôle triennal**  
**d'immobilisations**

**Règlement 198-2019**  
**Programme triennal d'immobilisations**

---

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954.1 Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 4 novembre 2019;

ATTENDU qu'un dépôt du présent règlement a été déposé le 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité qu'il soit ordonné et statué par le conseil municipal d'adopter le présent règlement à savoir :

1. Le programme triennal d'immobilisations, pour les années 2020, 2021 et 2022, se présente comme suit :
- 2.

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Pavage et accotements en pierre	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements
Améliorations et rénovations	Étude des infrastructures municipales usine d'épuration des eaux usées	Réalisations des infrastructures municipales	Étude des infrastructures municipales projets spéciaux

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Mme Danielle Charbonneau  
Mairesse

---

Mme Sylvie Larose Asselin  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

**Période de  
questions**

Aucune question.

**7172-12-2019  
Levée de la séance**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :36hrs.

---

Danielle Charbonneau  
Mairesse

---

Sylvie Larose Asselin  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*